

Dossier de concertation

Projet de parc agrivoltaïque

Commune de Chasseneuil sur Bonnieure

Mise à disposition : du 25/03/2022 au 11/04/2022



ABO
WIND

Table des matières

Table des matières.....	2
La concertation préalable	3
Objet de la concertation préalable.....	3
Durée de la concertation préalable	3
Modalités de la concertation préalable.....	3
Pendant toute la durée de la concertation	3
A l'issue de la concertation.....	3
A propos d'ABO Wind.....	4
ABO Wind dans le monde.....	4
Indépendance et solidité financière	4
ABO Wind en France	5
Notre métier.....	5
Un projet concerté et adapté	5
Une équipe de spécialistes au service du projet.....	6
Contexte de la filière photovoltaïque.....	7
Les objectifs.....	7
Puissance raccordée en France	7
Puissance raccordée en Région.....	8
L'énergie solaire	9
Principe de fonctionnement	9
Une énergie aux multiples atouts	10
Le projet de Chasseneuil-sur-Bonnieure.....	11
Objectifs et caractéristiques principales du projet	11
Le choix du site	11
L'implantation envisagée.....	13
Le planning prévisionnel.....	14
Aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement.....	15
L'étude d'impact	15
Premiers résultats de l'étude « paysage et patrimoine ».....	16
Premiers résultats des études naturalistes	23
L'étude préalable agricole.....	30
Solutions alternatives envisagées	31
Mesures d'évitement, réduction et compensation	31
Annexe : Registre des observations	32

La concertation préalable

Objet de la concertation préalable

La Société ABO Wind dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange à Toulouse (31506) développe un projet photovoltaïque sur une emprise foncière privée d'environ 25 hectares.

La commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure correspond au territoire concerné par ce projet. Son développement fait l'objet d'une concertation préalable du public à l'initiative d'ABO Wind, c'est-à-dire volontaire.

Cette procédure a pour but de recueillir les observations du public portant sur les objectifs et caractéristiques principales du projet ; l'aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement ; et la mention des solutions alternatives envisagées présentés dans le présent dossier de concertation, conformément à l'article R.121-20 du code de l'environnement.

Durée de la concertation préalable

La concertation préalable se déroulera **du vendredi 25 mars 2022 au lundi 11 avril 2022 inclus**.

Modalités de la concertation préalable

Pendant toute la durée de la concertation

Le présent dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public
- Dans sa version électronique téléchargeable sur la **page internet** du projet :

<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/chasseneuil.html>

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure (annexe du présent dossier)
- par correspondance à l'adresse suivante :
ABO Wind, à l'attention de Gaston Bileitczuk – 2 rue du Libre Échange – CS 95893 – 31506 TOULOUSE Cédex 5;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : gaston.bileitczuk@abo-wind.fr ;

A l'issue de la concertation

Le responsable du projet d'ABO Wind recueillera les observations formulées. Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie de Chasseneuil ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront prises pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

A propos d'ABO Wind

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

ABO Wind dans le monde



- **900** collaborateurs



- **3,8 GW** développés dont **1,9 GW** développés et construits par ABO Wind



- **17 GW** en développement
- Dans **16 pays** et sur 4 continents



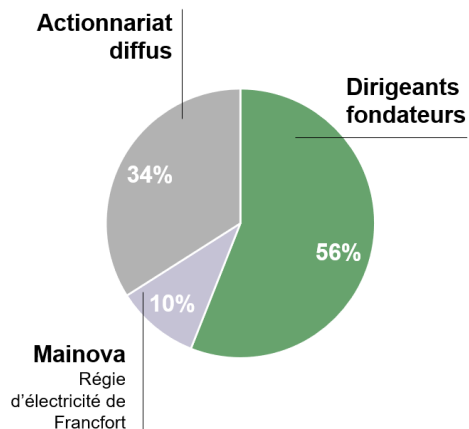
Indépendance et solidité financière

Le Groupe est **indépendant** vis à vis :

- Des constructeurs ;
- De tous les intervenants du secteur (banquiers, grands groupes de production d'électricité).

Le Groupe se développe sur **fonds propres**.

Ses bénéfices sont investis dans le développement de ses projets.



ABO Wind en France



En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de près de **150 personnes** et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder **347 MW pour alimenter jusqu'à 360 000 personnes avec de l'électricité propre.**

78 MW supplémentaires sont en train ou en voie d'être construits et seront prochainement raccordés au réseau public d'électricité.

ABO Wind travaille sur un portefeuille d'environ **1,4 gigawatts** de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.

Notre métier

Forte d'une expérience de plus de 20 ans, ABO Wind propose une prestation complète et à la pointe de réalisation de parcs renouvelables « **clés en main** », c'est-à-dire du développement du projet jusqu'à l'exploitation technique et administrative du parc et son démantèlement, en passant par la construction et le montage financier.



Un projet concerté et adapté

La communication et l'information sont la clé pour respecter les enjeux du territoire. La concertation se matérialise tout au long de la vie du projet par le partage de l'information et le soutien des acteurs locaux pendant le développement et la construction de celui-ci. Afin que les citoyens et autres acteurs du territoire s'approprient le projet, il est important qu'ils disposent d'une information claire sur le contenu du projet, son planning, sa finalité.

Une équipe de spécialistes au service du projet

Parce que le photovoltaïque est une énergie de territoire, ABO Wind propose un développement **respectueux des enjeux locaux**. Chaque service, en concertation, apporte sa vision stratégique au projet pour qu'il respecte les exigences techniques, sociales et économiques. Un développement poussé et précis permet d'aboutir à une construction sécurisée et de qualité.



Contexte de la filière photovoltaïque

Les objectifs

Afin de répondre à l'urgence écologique et climatique, la France a inscrit l'objectif d'une **neutralité carbone** dans sa législation à travers l'article 1^{er} de la loi énergie climat du 8 novembre 2019. Le Gouvernement a fixé l'objectif de diviser les émissions de gaz à effet de serre par six au moins d'ici 2050. Les deux grands leviers de la décarbonation de l'énergie en France sont de réduire notre consommation d'énergie et de diversifier notre mix énergétique.

Le 25 octobre 2021, RTE a dévoilé son rapport « Futurs énergétiques 2050 » qui étudie 6 grands scénarii permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050 tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement de notre pays. Selon ce rapport, **les énergies renouvelables devront couvrir au minimum 50% de notre consommation d'électricité en 2050**, quelque que soit le scénario envisagé. Aujourd'hui, elles en couvrent 26% (Source : RTE).

Puissance raccordée en France

Les engagements de la France ont été déclinés au travers de la programmation pluriannuelle de l'énergie, adoptée par décret du 21 avril 2020.

En ce qui concerne l'énergie photovoltaïque, les objectifs de la PPE à l'horizon 2028 sont d'atteindre entre 35 100 et 44 000 MW d'installations raccordées. Il nous reste encore du chemin à parcourir :

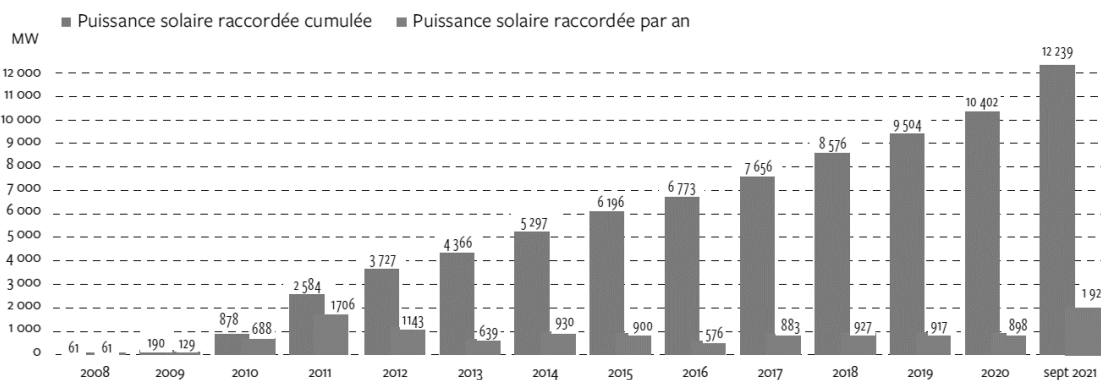


*(Source : SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE).

L'énergie photovoltaïque a un fort potentiel de développement et joue un rôle important dans la transition énergétique.

Un développement croissant de l'énergie solaire en France est indispensable pour répondre aux objectifs fixés par le gouvernement.

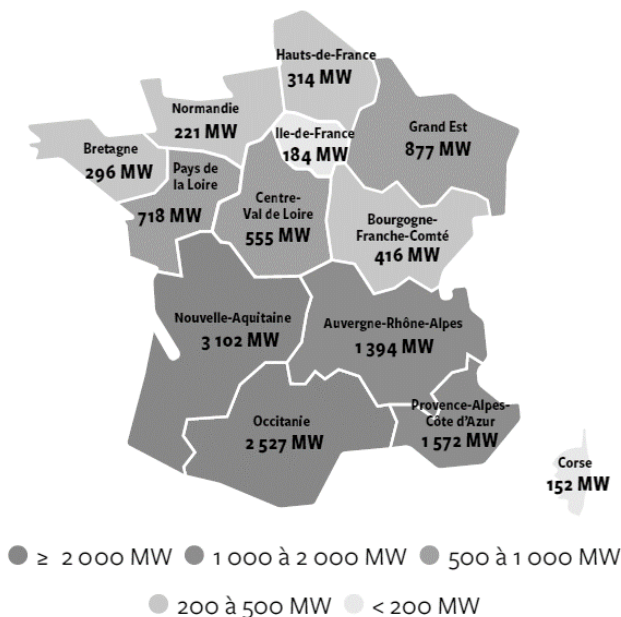
Évolution de la puissance solaire raccordée



RTE - Panorama de l'électricité renouvelable

Puissance raccordée en Région

Puissance solaire installée par région
au 30 septembre 2021



RTE - Panorama de l'électricité renouvelable

Le SRADDET Nouvelle Aquitaine fixe un objectif de développement ambitieux du solaire photovoltaïque faisant passer la puissance installée à 8 500 MWc en 2030 et 12 500 MWc en 2050.

	2015	2030	2050
Production photovoltaïque (GWh)	1 687	9 700	14 300
Puissance installée (MW)	1 594	8 500	12 500

Selon les statistiques du tableau de bord solaire photovoltaïque publiées par le ministère de la Transition Énergétique, le département de la **Charente** compte 4409 installations au 30 juin 2021, pour une puissance raccordée de 156 MWc.

Accueillir un projet photovoltaïque sur votre territoire, c'est être un acteur local de la transition énergétique et générer de l'activité et des revenus locaux.

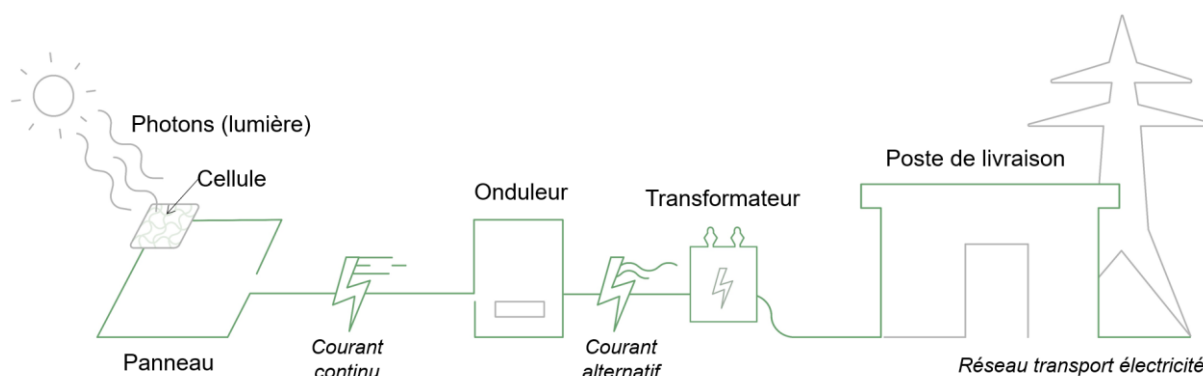
L'énergie solaire

Principe de fonctionnement

L'énergie solaire photovoltaïque est une forme d'énergie renouvelable permettant de produire, grâce à une cellule photovoltaïque, de l'électricité par transformation d'une partie du rayonnement solaire.

Plusieurs cellules sont reliées entre elles sur un module (ou panneau) solaire photovoltaïque, qui lui-même est regroupé avec d'autres pour former des tables de modules.

Après transformation du courant continu en courant alternatif par un onduleur, des transformateurs élèvent la tension électrique pour que celle-ci atteigne les critères d'injection dans le réseau. Les câblages en courant alternatif transportent alors le courant jusqu'aux compteurs (postes de livraison) qui mesurent l'électricité envoyée sur le réseau extérieur.

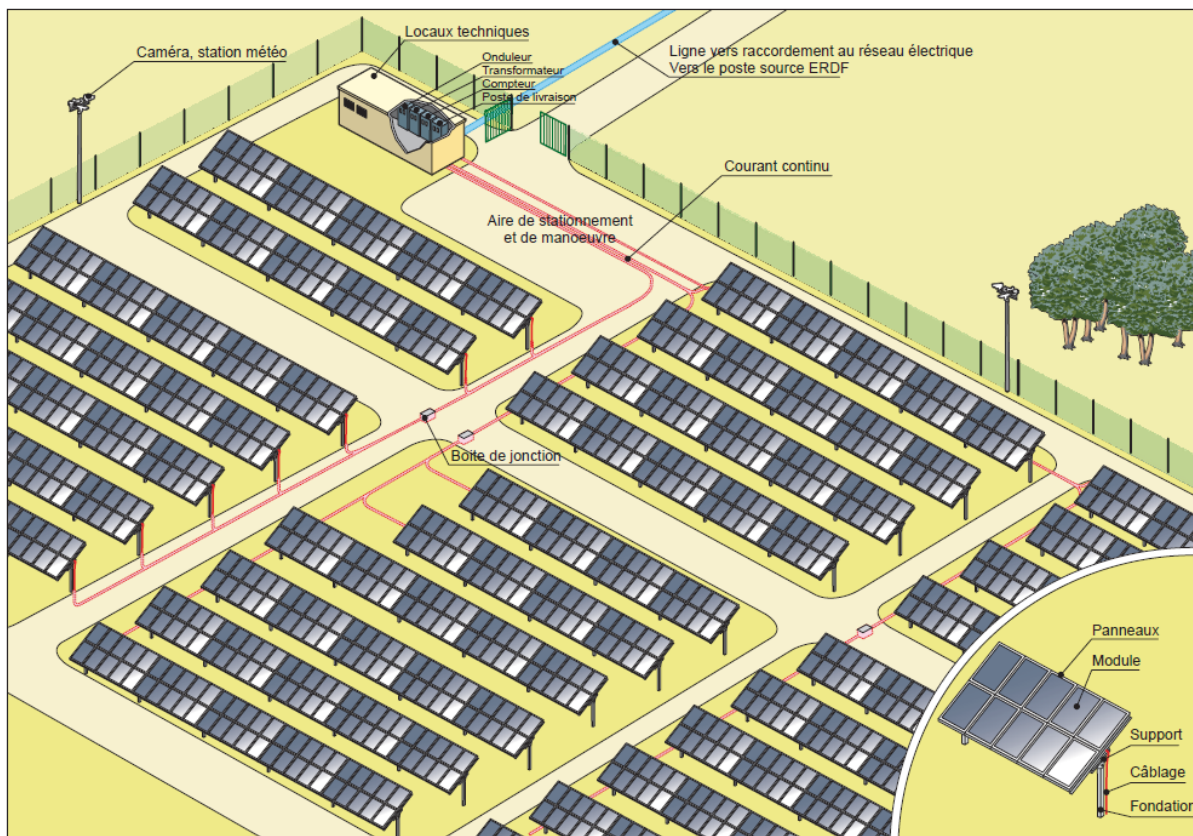


L'implantation de centrales au sol permet un choix de l'orientation, de l'inclinaison et de l'espacement entre les rangées de modules qui assurent la meilleure productivité.



© ABO Wind - Parc photovoltaïque de Malborn en Allemagne

Voici le schéma de principe d'une centrale photovoltaïque au sol raccordée au réseau électrique public :



Source : Guide de l'étude d'impact – Installations photovoltaïques au sol – MEDDTL, avril 2011

Une énergie aux multiples atouts

Une fois installé, un panneau photovoltaïque utilise l'énergie du soleil pour produire de l'électricité. Cette ressource inépuisable permet la production d'énergie propre à travers une technologie sûre et fiable. La maintenance et l'installation des modules sont faciles, et le photovoltaïque se recycle.

Soren est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques usagés en France. Il bénéficie d'une longue expérience sur le sujet. Aujourd'hui, le taux de valorisation pour un module photovoltaïque à base de silicium cristallin avec cadre en aluminium est de **94.7%**.

D'autres avantages peuvent être listés :

- Production d'électricité en zones rurales isolées
- Valorisation écologique de terrains
- Création d'emplois
- Revenus fonciers locaux
- Amélioration de la sécurité de l'approvisionnement énergétique
- Etc.

Le projet de Chasseneuil-sur-Bonnieure

Objectifs et caractéristiques principales du projet

L'agrivoltaïsme consiste à associer la production d'énergie renouvelable au sol et la production agricole sur une même parcelle. Des panneaux photovoltaïques sont installés sur des structures adaptées afin de faciliter l'activité agricole. Les deux activités sont alors complémentaires.

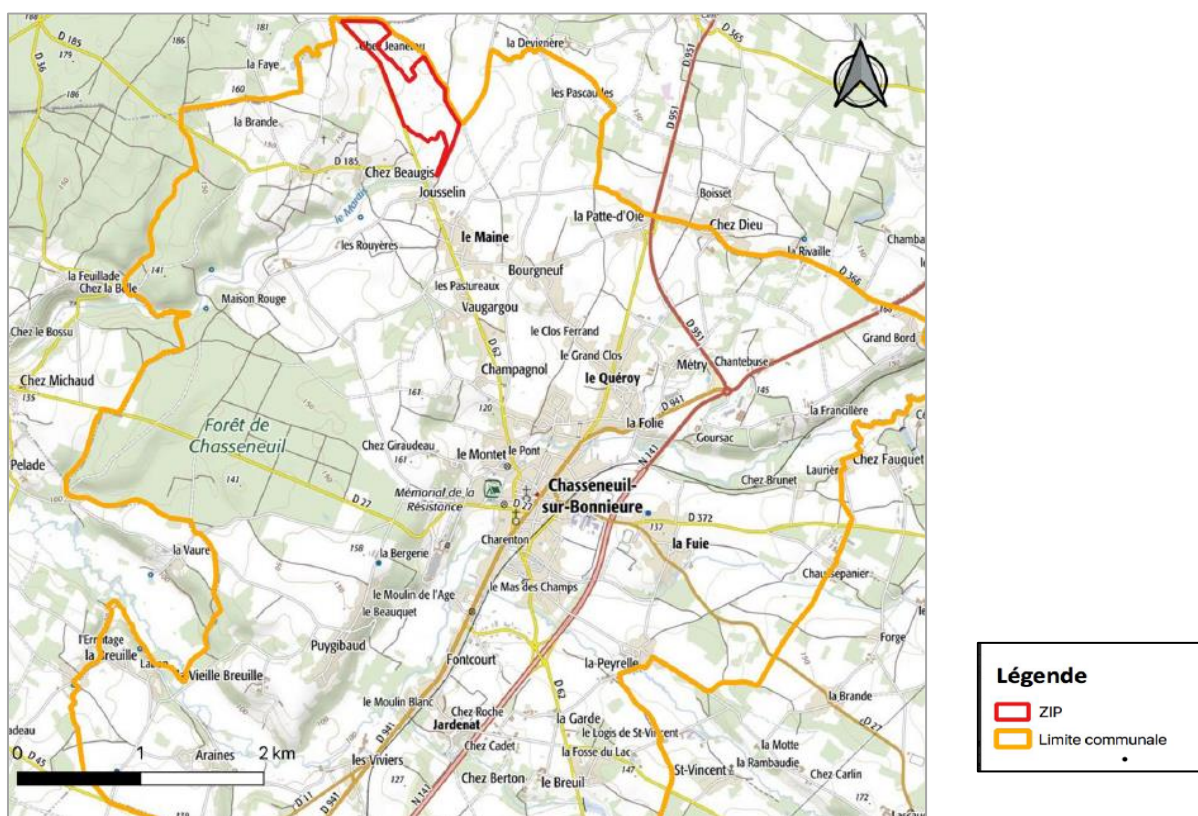
Le choix du site

Le projet à l'étude concerne l'aménagement d'un parc agrivoltaïque au sol sur la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure, au lieu-dit « Les Chômes », dans le département de la Charente (16).

L'ensemble des parcelles concernées sont localisées dans le périmètre de la commune. Celle-ci est située à 11km au nord-est de La Rochefoucauld et à 8km au sud-ouest de Saint-Claud. Elle est aussi à 30km d'Angoulême, 27 km de Confolens, 9 km de Montembœuf et 12 km de Roumazières.

La zone d'étude est située au nord de la commune, le long de sa frontière administrative avec Lussac et Cellefrouin et de la route départementale D62.

La RD 739 et la RD 62 sont les principales liaisons routières régionales de l'aire d'étude. Cette dernière longe et dessert principalement le site de projet en connectant l'ensemble de l'aire d'étude.



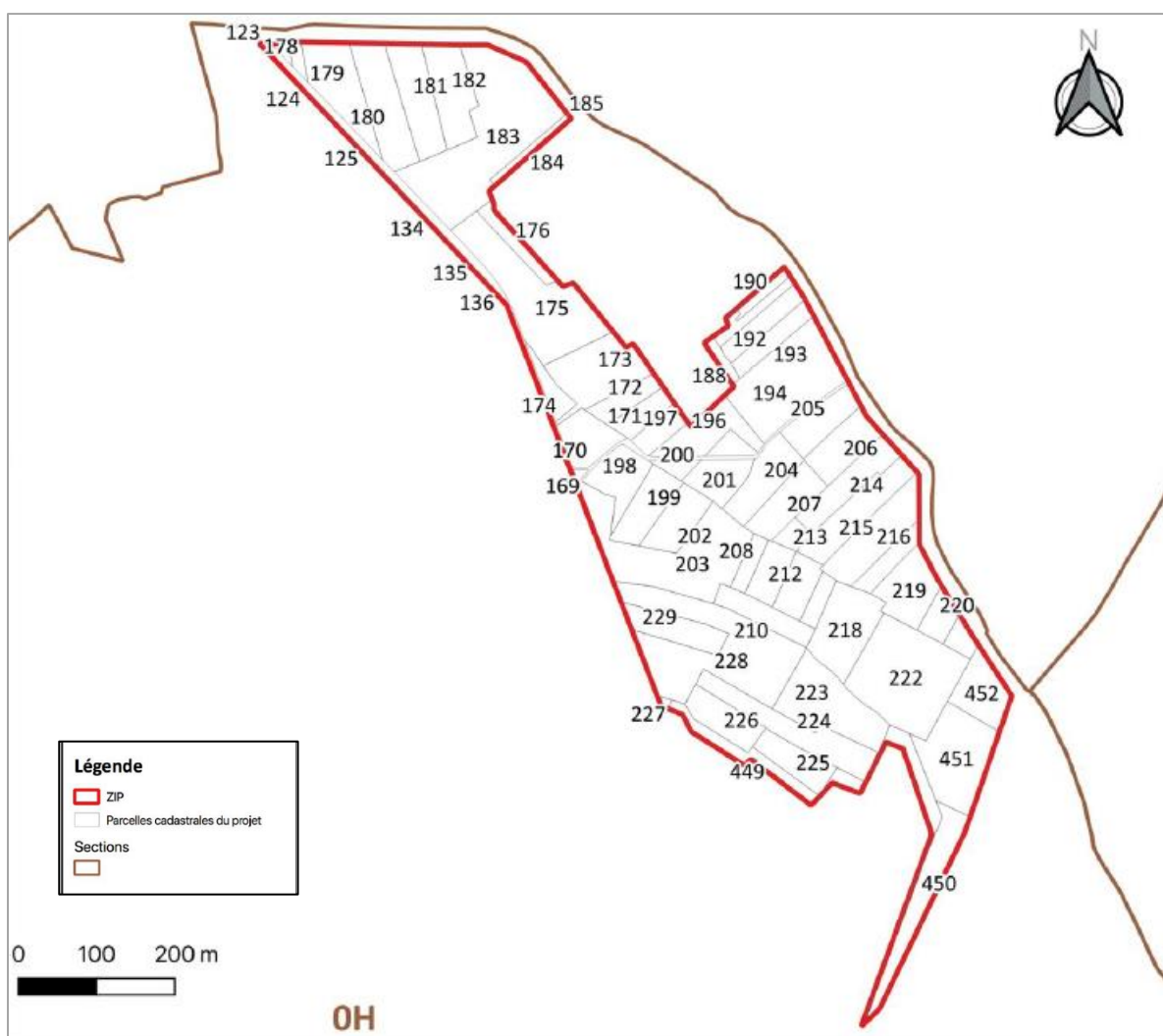
Situation du site d'étude – 2022 © NCA.

Le site envisagé pour accueillir le parc agrivoltaïque comporte, à date, un assolement de 20 ha de prairies servant de pâturage ovin et environ 10 ha de triticales, dédiés à l'alimentation des ovins. Le futur assolement sera uniquement de la prairie.

Les terrains appartiennent à la famille Mazoin et sont exploités par l'exploitation familiale de polyélevage spécialisée, GAEC du Maine, sise à « Le Maine » sur la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure.

Au regard du faible potentiel agronomique de cette partie de son parcellaire, une réflexion a été menée par les propriétaires/exploitants qui souhaitent optimiser le site en amplifiant sa vocation pastorale, en synergie avec une production d'énergie renouvelable.

Leur choix s'est porté vers la combinaison d'un parc solaire photovoltaïque et d'une production ovine, parfaitement compatibles.



Localisation du parcellaire © NCA

La commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure, localisée sur le territoire de la communauté de communes « Charente Limousine », est à ce jour assujettie au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

À ce titre, le site est situé en zone non-constructible mais bénéficie de la dérogation fixée dans l'article L111-4-2° et l'article R 111-14-2° du code de l'urbanisme autorisant en dehors des

parties actuellement urbanisées de la commune, « les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs » à condition de ne pas compromettre les activités agricoles, pastorales ou forestières ce qui est le cas de ce parc agrivoltaïque.

Le projet est donc compatible avec le RNU.

L'implantation envisagée



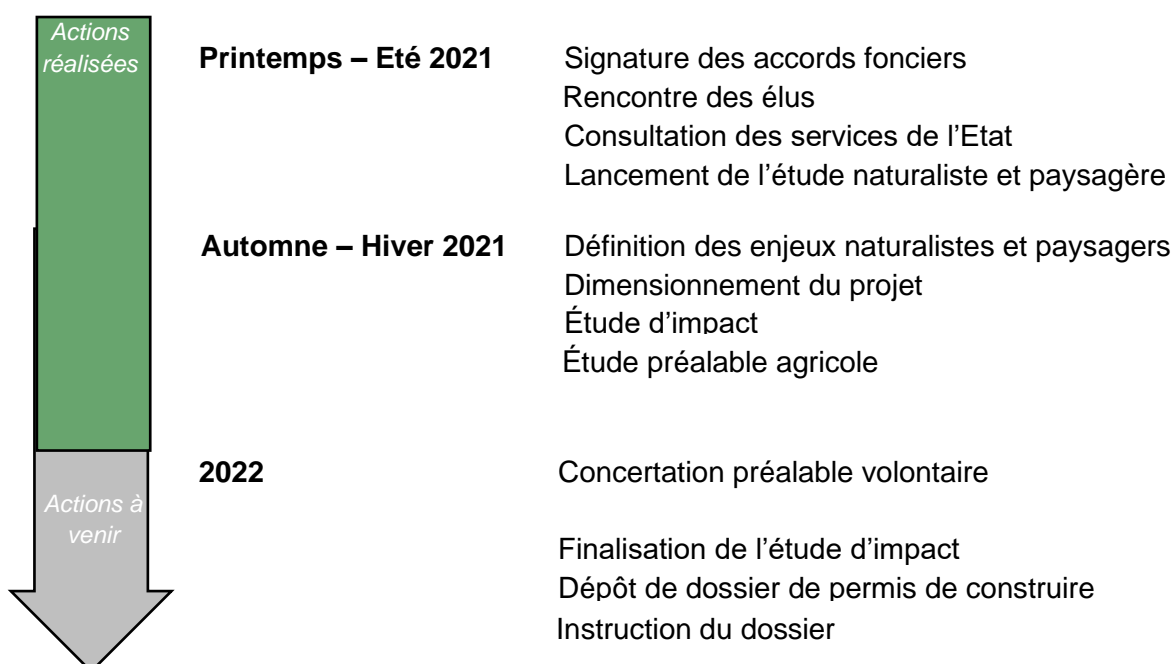
Plan d'implantation envisagé © ABO Wind

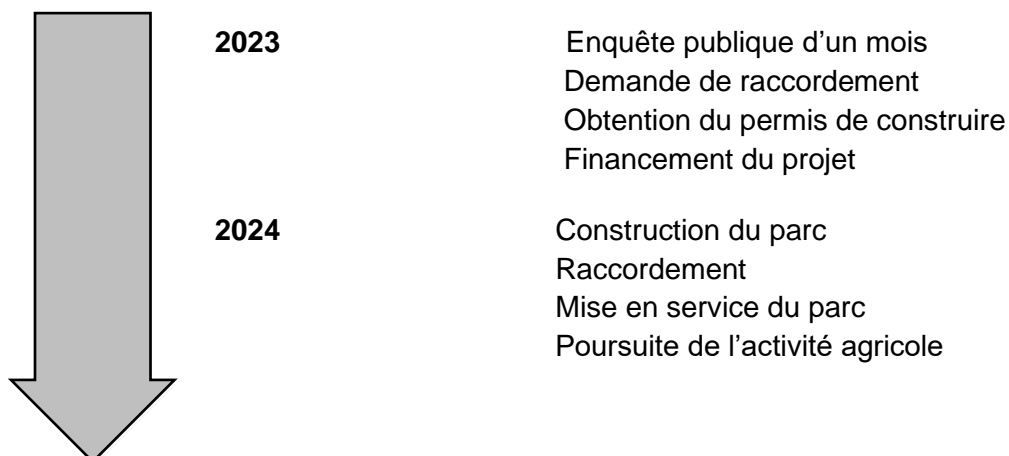
Surface de la zone d'étude	40 hectares environ
Surface du site d'implantation	28,32 hectares.
Nombre de modules	34 911 modules environ
Caractéristiques principales	<div style="border: 1px solid orange; padding: 10px;"> <p>Caractéristiques principales</p> <p>Puissance du parc : Env. 20 MWc</p> <p>Estimation annuelle de la production : Env. 27,66 GWh</p> <p>Nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable*: Env. 11 775</p> <p><small>*Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE / CRE / RTE)</small></p> </div>
Espace inter rangées	3,80 mètres

Le plan d'implantation et les données présentées ci-dessus prennent en compte les résultats des diverses études qui ont été menées sur site et les avis formulés par les administrations et gestionnaires de réseaux consultés.

A ce stade du projet, ce plan n'est pas définitif. Il sera arrêté à l'issue de la concertation préalable et de la finalisation de l'étude d'impact.

Le planning prévisionnel





Aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement

L'étude d'impact

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de projets qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Comportant les volets paysagers, faune, flore et milieux naturels, elle vise à éclairer le porteur de projet et l'administration sur les suites à donner au projet, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné.

Les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kWc y sont soumis. Le dossier de demande de permis de construire est constitué en partie de cette étude d'impact. Il sera soumis à enquête publique et à la production d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). Cet avis intervient lors de la procédure d'autorisation préfectorale et constitue un élément de décision.

Les études correspondantes à chaque volet sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention.

Pour le projet de Chasseneuil-sur-Bonnieure :

Domaine d'expertise	Bureau d'Etudes	Intervenants	Lancement des études
Faune terrestre, avifaune et chiroptères	SYNERGIS	Audrey CASTAGNOS Simon CHAPENOIRE Kevin LESPINAS Quentin ESCOLAR	03/2020
Flore, habitats naturels et inventaire zones humides	SYNERGIS	Audrey CASTAGNOS Ronan MARIE	03/2020
Paysage, patrimoine et photomontages	NCA	Tiffany PINTAT	03/2020

Etude d'impact sur l'environnement	NCA	Noémie CHANTEPIE Magali MOREAU	09/2020
Étude préalable agricole	NCA	Guillaume MOTILLON	09/2020

Ces études se déroulent en trois temps :

1. **Etat initial** : partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux.
2. **Evaluation des impacts** : analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc photovoltaïque définis. Il y a généralement plusieurs variantes. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.
3. **Proposition de mesures** : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui permettra par la suite de statuer sur les impacts nets du projet.

Concernant le projet de Chasseneuil-sur-Bonnieure, le diagnostic de l'état initial (avant le projet) a été réalisé et l'évaluation des impacts est en cours. Les résultats permettront notamment de justifier le projet final retenu et de définir, si nécessaire, des mesures visant à éviter, réduire et compenser les impacts potentiels ou avérés sur l'environnement du projet.

Premiers résultats de l'étude « paysage et patrimoine »

L'étude « paysage et patrimoine » a démarré au mois de mars 2020. Les résultats de cette étude seront présentés dans l'étude d'impact environnemental.

Conformément au Guide de l'étude d'impact – Installations photovoltaïques au sol (MEDDTL, avril 2011) :

« *Les installations photovoltaïques sont perçues dans le paysage par diverses caractéristiques qui sont à considérer dans l'aménagement d'un nouveau paysage :*

- *L'emprise des installations ;*
- *La géométrie, la taille, la hauteur, la densité, la couleur et la brillance des modules ;*
- *L'implantation des panneaux par rapport à la topographie du site (plaines, pentes vallonnées) et à l'occupation du sol (terres agricoles, espaces boisés, végétation naturelle) ;*
- *Les dépendances de l'installation (voies d'accès, clôture, bâtiment de l'onduleur, etc.). »*

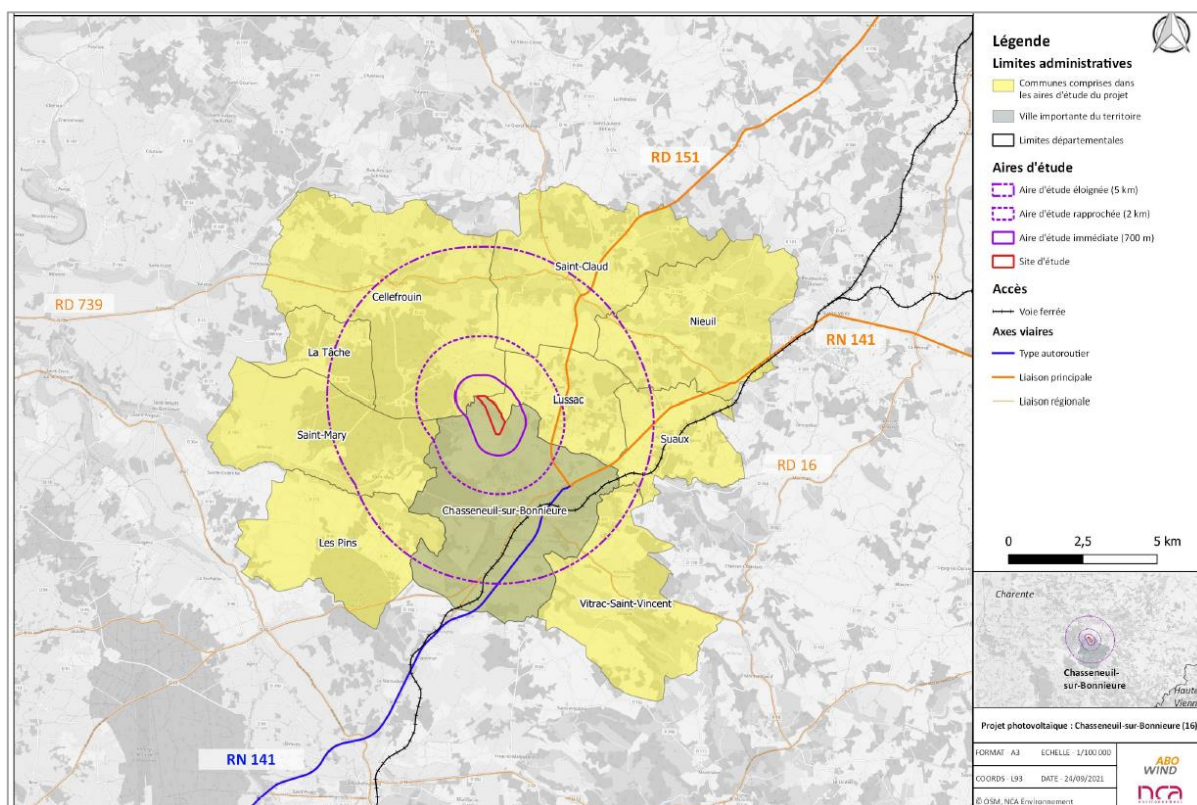
Ainsi, l'analyse se positionne sur 3 échelles :

- Une aire d'étude éloignée (rayon de 5 kms)
- Une aire d'étude rapprochée (rayon de 500 à 800 m).
- Une aire d'étude immédiate : le site d'étude circonscrit dans ses limites foncières

Bien que le site d'étude du projet de parc agrivoltaïque soit situé sur la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure, les aires d'étude recommandées touchent également les 9 communes suivantes, situées en Charente : Cellefrouin, Saint-Claud, Nieuil, Suaux, Lussac, La Tâche, Saint-Mary, les Pins et Vitrac-Saint-Vincent.

Le site d'étude se trouve être à proximité de la ville la plus importante du secteur à savoir Chasseneuil-sur-Bonnieure. Malgré sa petite taille, comparée à d'autres ville au sein du périmètre d'étude, il s'agit de la plus importante. En effet elle regroupe différents commerces, restaurants et est desservie par la RN141 (axe important). Au sein des aires d'étude, on note principalement la présence de tissus bâtis plus épars constituant un réseau de communes de tailles moyennes et de villages traduisant le caractère rural du territoire.

S'agissant des accès, la route principale et la plus importante traversant l'aire d'étude éloignée est la RN 141. Elle permet de relier la ville d'Angoulême à Limoges. La RD 151 est le second axe le plus identifiable au sein de l'étude et traverse l'aire d'étude éloignée et une portion d'aire d'étude rapprochée à l'est. On note également la présence d'une voie ferrée, desservant Chasseneuil-sur-Bonnieure, faisant la liaison entre Angoulême et Limoges par TER. La RD 739 et la RD 62 sont les principales liaisons régionales des aires d'étude. Cette dernière longe et dessert principalement le site de projet en connectant l'ensemble des aires d'étude.



Situation géographique rapprochée et aires d'études © NCA

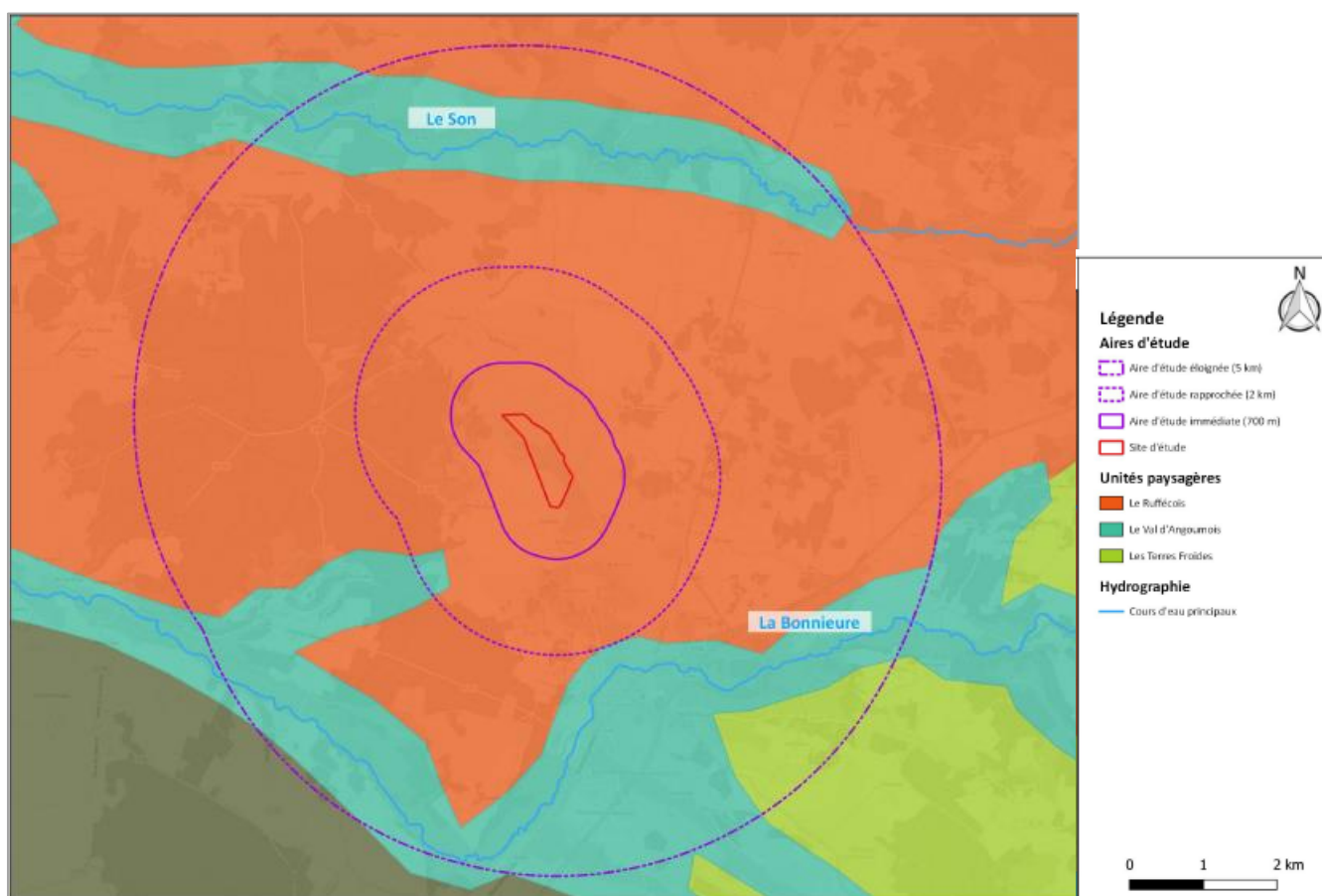
Les Unités paysagères :

Le site d'étude appartient à 3 unités paysagères distinctes : le *Ruffécois*, le *Val d'Angoumois* et les *Terres Froides*.

Le site d'étude est au cœur du *Ruffécois* : le paysage est avant tout agricole avec des linéaires de petites routes sinueuses qui traversent tantôt prés et haies épaisses, tantôt des forêts de châtaigniers principalement. Ainsi, le paysage est ondulant, doux, serein, comme les multiples troupeaux de vaches ou de moutons que l'on peut y croiser.

Cette unité se localise au centre et s'étend sur plus du 2/3 des aires d'étude. Elle est liée à la ville de Ruffec, située à 25 kms environ au nord-ouest.

La présence des taillis, comme autant d'écrans visuels, encadre les champs et souligne les reliefs tendus.



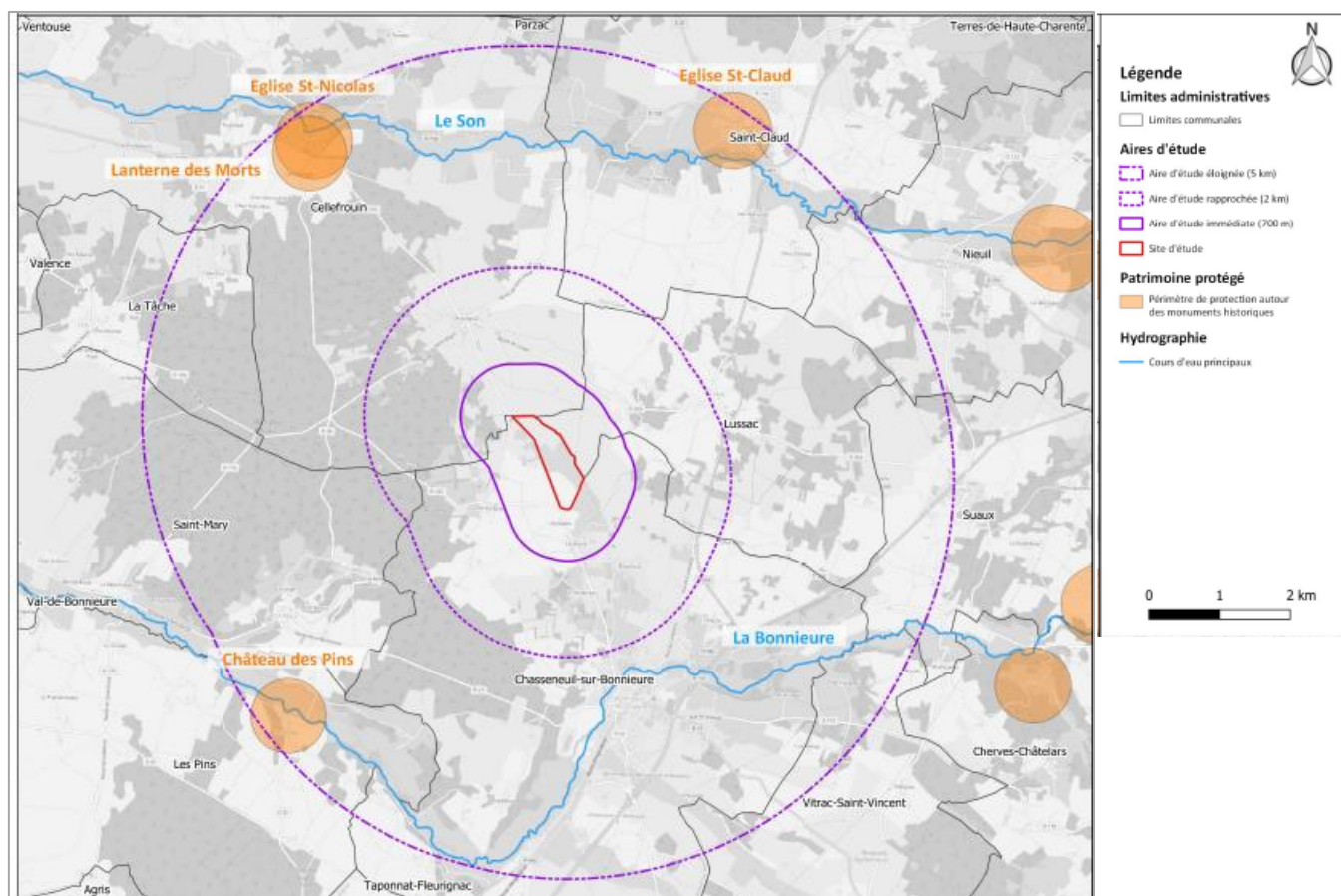
Carte des unités paysagères des aires d'étude © NCA

Contexte patrimonial :

La totalité du patrimoine protégé se trouvant au sein de l'aire d'étude éloignée est représentée sur la Figure suivante. Il se compose uniquement de monuments historiques.

Au regard des protections dont bénéficient ces monuments, l'ensemble de ces lieux a fait l'objet d'observations, afin de déterminer s'ils peuvent être en lien visuel avec le projet d'implantation du parc agrivoltaïque de Chasseneuil-sur-Bonnieure.

Le projet d'implantation du parc agrivoltaïque au sol ne portera pas atteinte à la valeur patrimoniale des édifices classés ou inscrits.



Localisation du patrimoine protégé du territoire d'étude © NCA

Contexte topographique :

Le site du projet est implanté dans le nord-est du département de la Charente à proximité de la Haute-Vienne et de la Dordogne. La Figure ci-dessous illustre le relief du territoire d'étude à une échelle élargie, afin de comprendre le contexte topographique dans lequel il s'inscrit. L'altitude varie de 90 à 186 mètres.

A sa lecture, nous voyons que deux profils topographiques différents se distinguent :

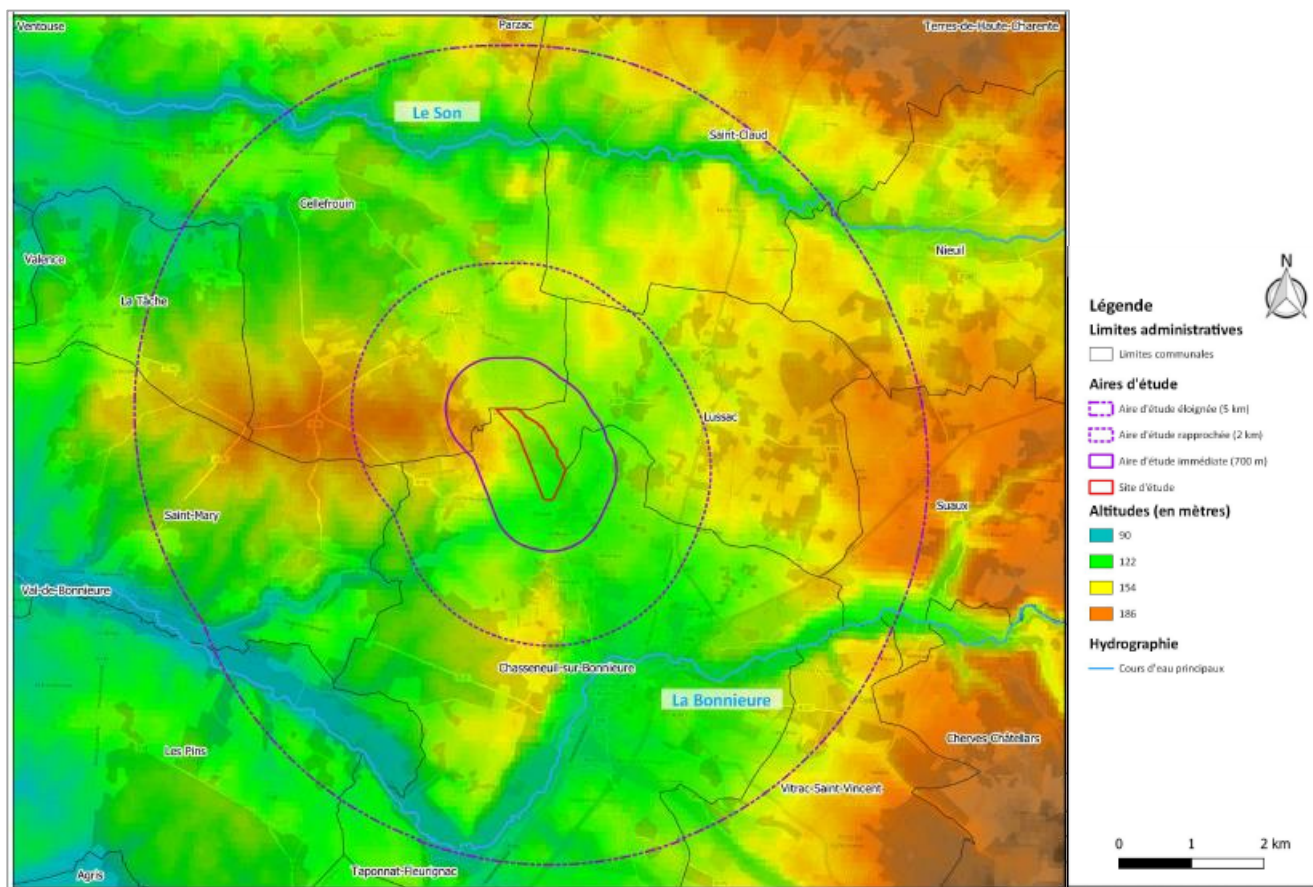
Le territoire d'étude présente un certain nombre de variations de teintes, traduisant un relief présent, parfois prononcé. Sur certaines portions, l'uniformité d'une couleur indique que les

courbes du paysage semblent s'étirer, ce qui témoigne d'un relief lié au fond des vallées, dans le cas présent celles de la Bonnieure et du Son.

En effet, traversant d'est en ouest l'aire d'étude éloignée, on remarque la présence de la Bonnieure au sud et du Son au nord. Le site d'étude est donc pris en étau par les deux rivières. Aux abords de la Bonnieure, on trouve les reliefs les plus bas du site d'étude (90 m). Cependant, le Son, plus étroite que sa congénère, propose une lecture de vallée plus encaissée et des abords davantage pentus.

Le reste du territoire d'étude est représenté par des teintes plus chaleureuses, ce qui indique la présence des points d'altitude les plus hauts. L'alternance des couleurs jaune, orange et rouge montre qu'il y a de nombreuses variations d'altitude traduisant la présence de plateaux à l'ouest (Forêt de Chasseneuil), au sud au niveau du Mémorial de la Résistance et à l'est entre Lussac et Suaux.

Ce type de topographie peut offrir des champs de visibilité profonds, ou fermés suivant la position de l'observateur.



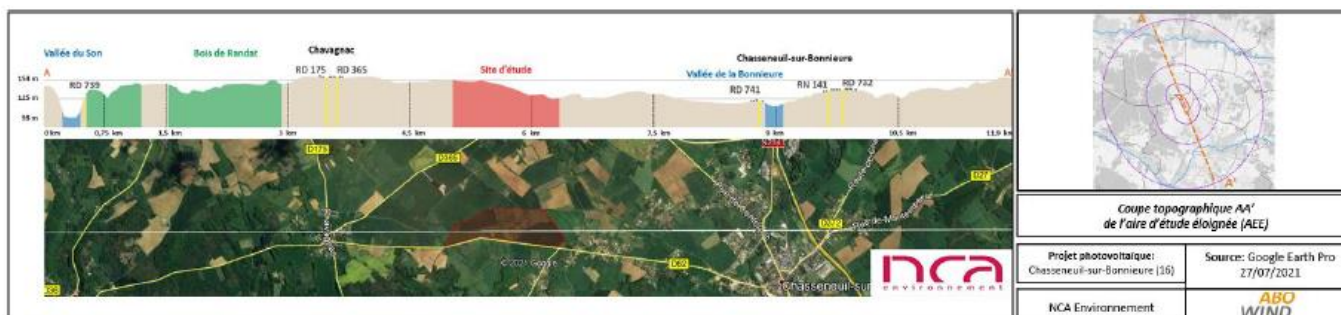
Composition topographique du territoire © NCA

La figure suivante illustre la topographie du territoire à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Rappelons que le territoire d'étude s'inscrit sur les unités paysagères du *Ruffécois*, du *Val d'Angoumois* et des *Terres Froides*. Elles présentent des caractéristiques topographiques qui leur sont propres. En effet, les variations d'altitude les plus remarquables sont provoquées par

la présence de coteaux, vallons, se parant principalement de parcelles agricoles, de pâturages et de boisements.

L'alternance des vallons qualifie le territoire d'étude, provoquant une vaste amplitude de hauteurs. L'altitude, comme on peut le voir sous la coupe topographique ci-dessous, varie de 98 à 154 m sur une distance de 11,90 km, ce qui signifie qu'une majorité des paysages s'inscrit sur des pentes, qui peuvent être douces ou soutenues. Plus l'observateur se rapproche du Son, plus les niveaux s'accroissent pour laisser filtrer cette vallée encaissée aux versants prononcés. En se dirigeant plus au sud, on remarque la formation d'un plateau avec la commune de Chavagnac au plus haut.

Le site de projet amorce la descente en direction de la vallée de la Bonnieure et de Chasseneuil. Cette alternance des reliefs offre des points de vue variés à l'observateur.



Profil altimétrique du territoire d'étude © NCA

En résumé, la topographie générale du territoire, se voulant vallonnée avec la présence de collines, ainsi que son caractère grandement arboré, ne sont pas favorables à une visibilité du site d'étude au-delà de 700 m. Il n'y a aucune possibilité pour que les paysages précédemment décrits permettent de voir le site d'étude de Chasseneuil-sur-Bonnieure.

Il en est de même pour les quatre éléments du patrimoine protégé référencés. La distance, vacillant entre 4,5 km et 4,7 km, ne permet pas à l'observateur d'apercevoir les parcelles concernées par l'implantation du projet depuis leurs seuils. Les différents éléments composant l'environnement entre les monuments et le projet, forêts, bois, haies arborées, haies bocagères et structures bâties, limitent d'autant plus les potentielles perceptibilités.

La sensibilité paysagère et patrimoniale concernant l'aire d'étude éloignée et rapprochée sont donc négligeables.

S'agissant de l'aire d'étude immédiate du projet, aucun élément du patrimoine n'est référencé. Le caractère de cette aire est fortement rural et agricole avec la présence des parcelles cultivées et pâturées. Une strate arborée importante est observée sur la moitié ouest de l'aire d'étude immédiate (bois de Bel Air) tandis que des haies bocagères et des bosquets sont présents sur la partie sud-est et est.

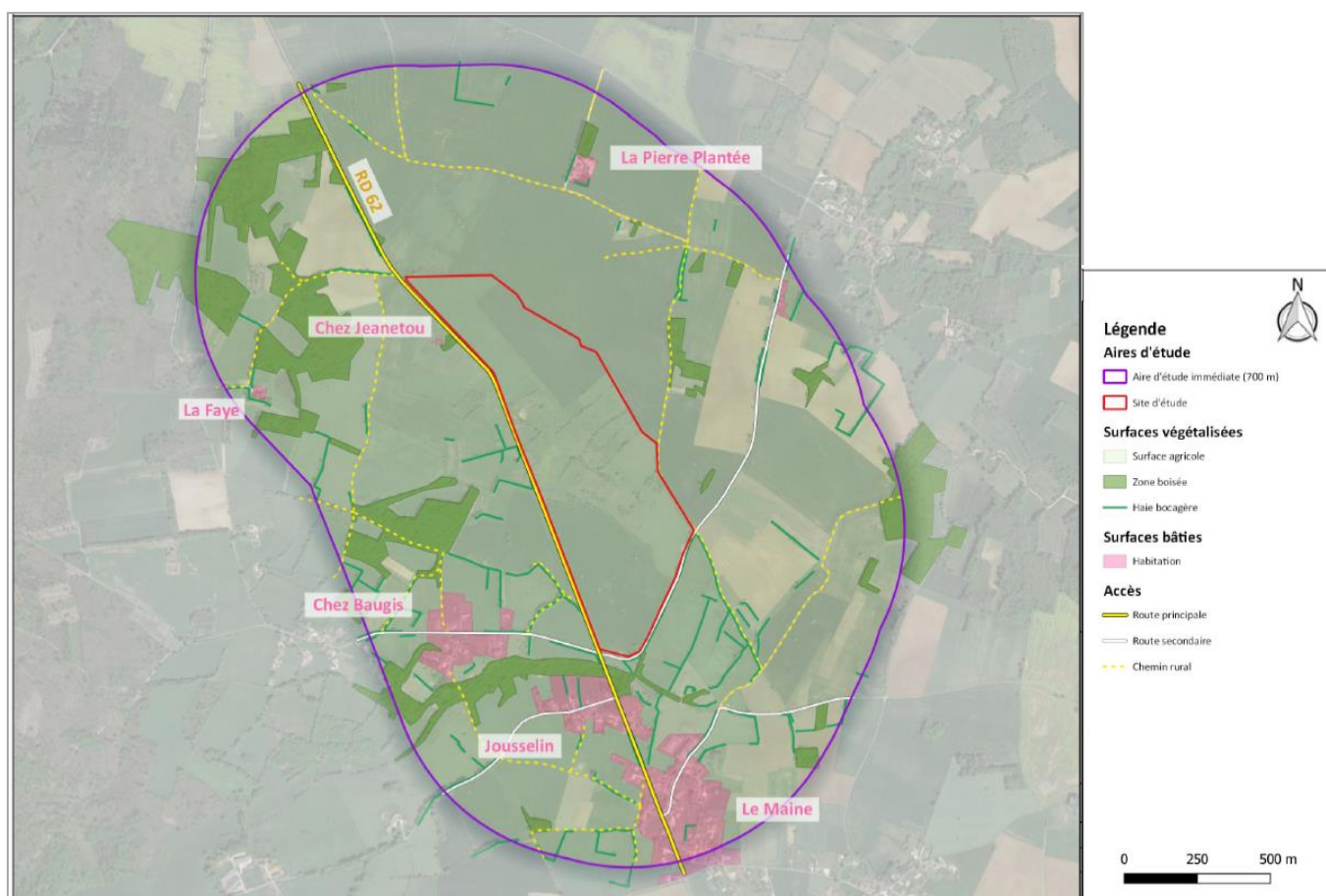
La topographie vallonnée, proposant des coteaux généreux au sein de l'aire d'étude immédiate à certains endroits, met en avant des points de vue dégagés pouvant être favorables à une perception du site d'étude. Cependant, les vallons supplantés par les différentes strates arborées et boisées limitent les visibilités en direction du site de projet.

Six hameaux sont présents. Pour ce qui est des axes viaires, les deux principales voies carrossables de l'aire d'étude immédiate sont la RD 62, longeant le site d'étude et traversant cette dernière du nord au sud, ainsi que la RD 185 desservant le bois de Bel-Air. Le reste du

territoire est composé de liaisons locales. Confortant le caractère rural de cette dernière, de nombreux chemins agricoles sont identifiables et permettent d'assurer les connexions entre hameaux, lieux-dits et parcellaire agricoles.

Ainsi, il est possible d'apercevoir le site d'étude à de faibles reprises mais la topographie vallonnée, la présence soutenue de haies arborées et bocagères, de boisements, rend l'aire d'étude immédiate rapidement imperceptible.

Pour ces raisons, l'enjeu paysager et patrimonial sur l'aire d'étude immédiate est faible.



Composition de l'aire d'étude immédiate © NCA

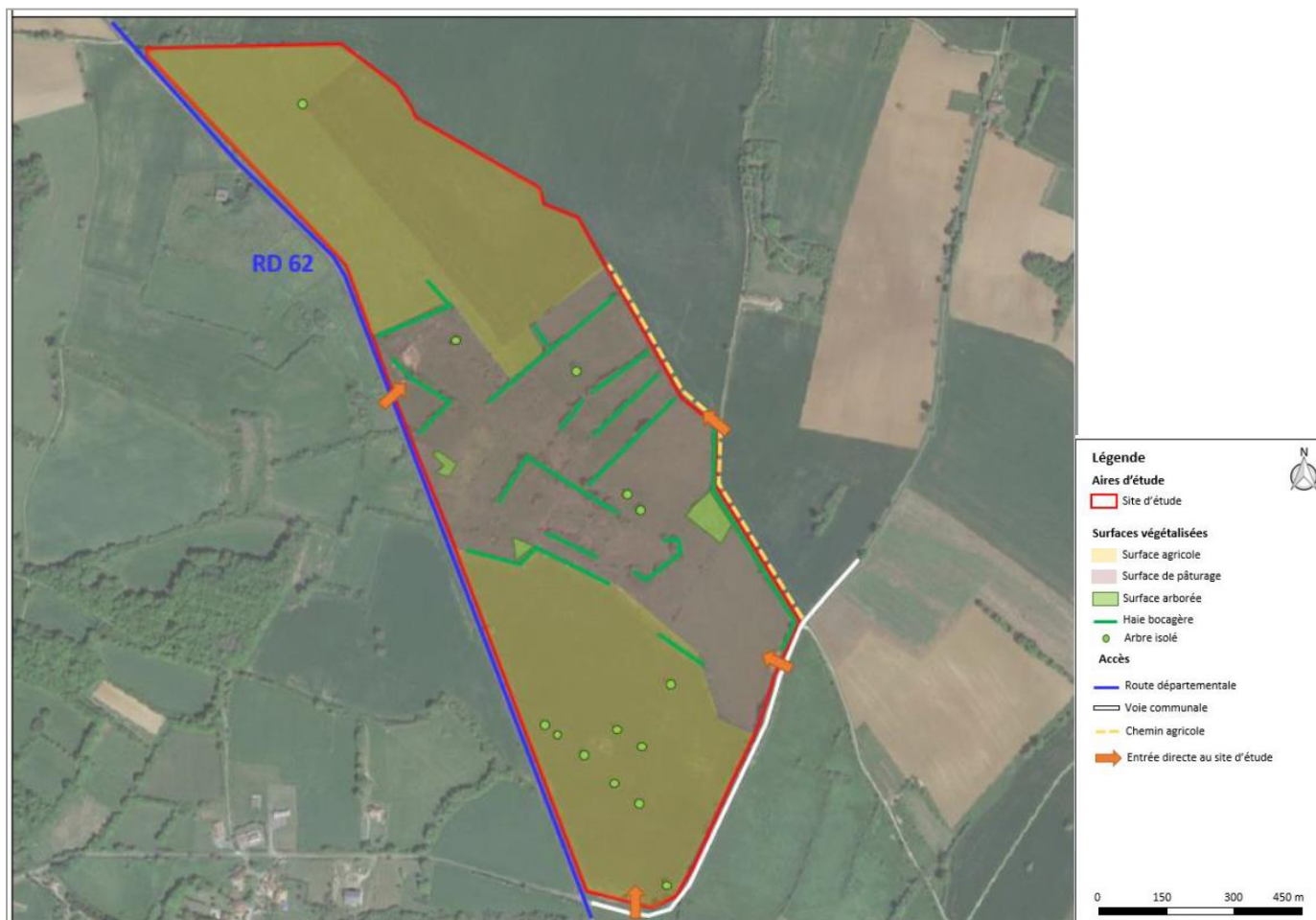
Le site d'étude est principalement composé et caractérisé par son caractère rural. Deux tiers de ce dernier, la partie nord et sud, sont dédiés à la culture céréalière. Le dernier tiers, la partie centrale du site d'étude, se destine à l'élevage d'ovins dans un espace de pâture conséquent.

Elle possède davantage d'éléments à l'intérieur de son périmètre. En effet, les haies bocagères sont nombreuses, quelques bosquets sont présents avec présence d'arbustes ponctuels. L'ensemble de cette strate végétale, représentative du paysage local, permet aux ovins de paître tranquillement.

Le site d'étude s'inscrit dans la continuité du paysage rural environnant et constituant le périmètre du projet. Les éléments paysagers sont davantage identifiables au sein de la partie

centrale qui regroupe la majorité des strates bocagères et arborées. De beaux sujets arborés ponctuent la partie nord et sud.

Pour ces raisons, l'enjeu paysager concernant le site d'étude est considéré comme modéré.



Composition du site d'étude © NCA

Premiers résultats des études naturalistes

Les inventaires réalisés durant le cycle biologique 2021 ont permis de mettre en évidence la présence de milieux et habitats ainsi que d'un certain nombre d'espèces, tel que présenté ci-après.

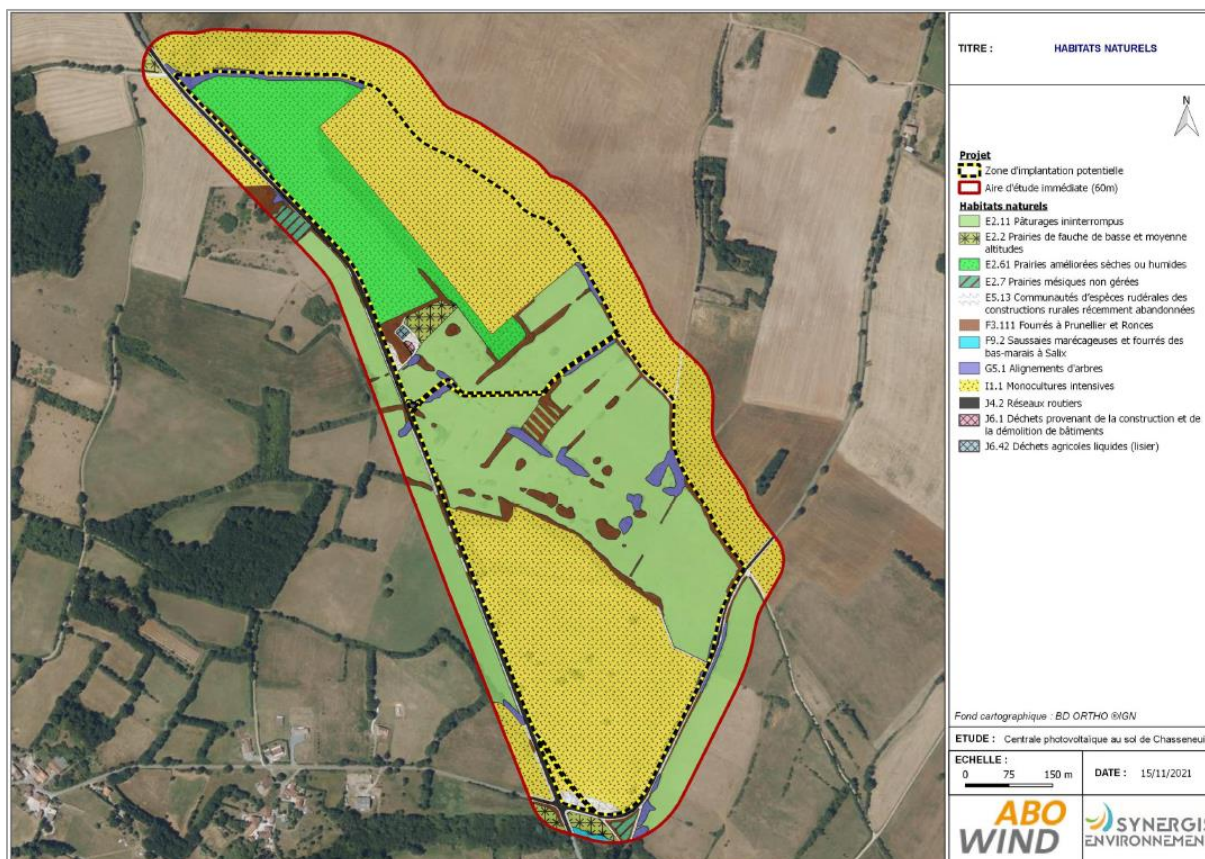
L'étude naturaliste a été menée à 3 échelles :

- Une aire d'étude éloignée (rayon de 5 kms)
- Une aire d'étude immédiate (60 m)
- Une zone d'implantation potentielle

La flore et les habitats :

12 **habitats naturels** ont été identifiés au sein de l'aire d'étude immédiate. Aucun habitat d'intérêt communautaire (inscrit à la directive Natura 2000 « habitats, faune-flore »), n'a été identifié. L'ensemble des habitats présente un enjeu sur site et/ou à proximité nul à faible.

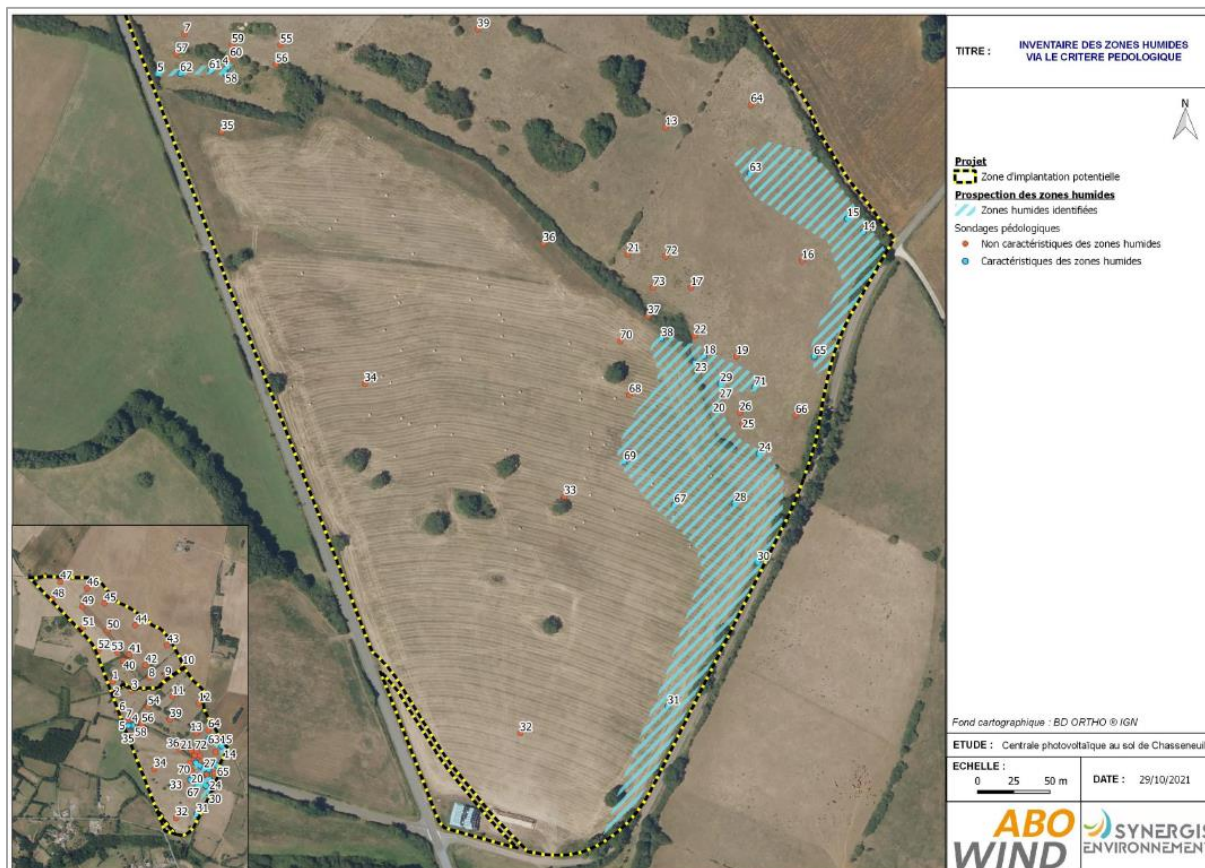
Quatre espèces de **flore** présentant un enjeu faible, ont été observées sur la zone d'implantation potentielle ou à proximité. L'ensemble du site présente donc un enjeu nul à très faible, hormis les alignements d'arbres et les fourrés qui présentent un enjeu faible.



Résultat des habitats naturels © SYNERGIS

Du point de vue floristique, un seul habitat caractéristique des **zones humides** a été inventorié sur le site, il s'agit d'une saussaie marécageuse dégradée qui se trouve au sud de l'aire d'étude immédiate, en dehors de la zone d'implantation potentielle.

Environ 2,2 hectares de zones humides ont été définies selon le critère pédologique sur la zone d'implantation potentielle. Ces habitats sont en dehors du périmètre envisagé pour l'installation de tables photovoltaïques.



Résultat de l'inventaire des zones humides (zoom) © SYNERGIS

Les amphibiens et les reptiles :

Les prospections de terrain montrent un enjeu nul à très faible pour les amphibiens, le site ne présentant pas d'habitat favorable pour leur reproduction, et un enjeu faible pour les reptiles au niveau de la zone bocagère, des haies, des fourrés et des alignements d'arbres (couleuvre verte, lézard à 2 raies, lézard des murailles), nul à très faible sur le reste du site.

Les invertébrés :

Les résultats de l'inventaire des invertébrés identifient 3 espèces patrimoniales dans les 39 espèces d'insectes identifiées : Azuré des coronilles, au cœur des prairies bocagères du centre de la zone d'étude potentielle, Écaille chinée dans les haies bocagères du centre, et la Zygène de la coronille, dans les prairies bocagères pâturées du centre. Dans ces secteurs, ces espèces présentent un enjeu faible.



Azuré des Coronilles



Écaille chinée



Zygène de la Coronille

Les oiseaux :

Au cours de ces expertises, au total 41 espèces d’oiseaux nicheurs (probables ou certains) ont été recensées dans l’aire d’étude rapprochée.

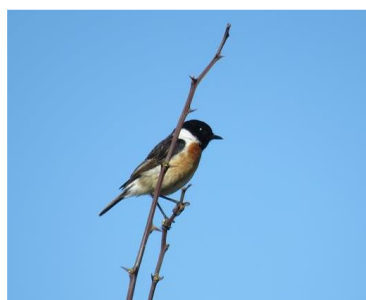
Parmi ces dernières, seize espèces possèdent des enjeux modérés à forts sur le site et/ou à proximité.

Il s’agit de l’Alouette des champs, du Bruant jaune, du Bruant proyer, du Busard Saint-Martin, de la Caille des blés, de la Cisticole des joncs, de l’Effraie des clochers, du Faucon crécerelle, de la Fauvette grisette, de l’Hirondelle rustique, de la Linotte mélodieuse, du Milan noir, de la Pie-grièche écorcheur, du Tarier pâtre, de la Tourterelle des bois et du Verdier d’Europe.

Parmi les espèces observées sur site, on retrouve notamment :



Alouette des champs

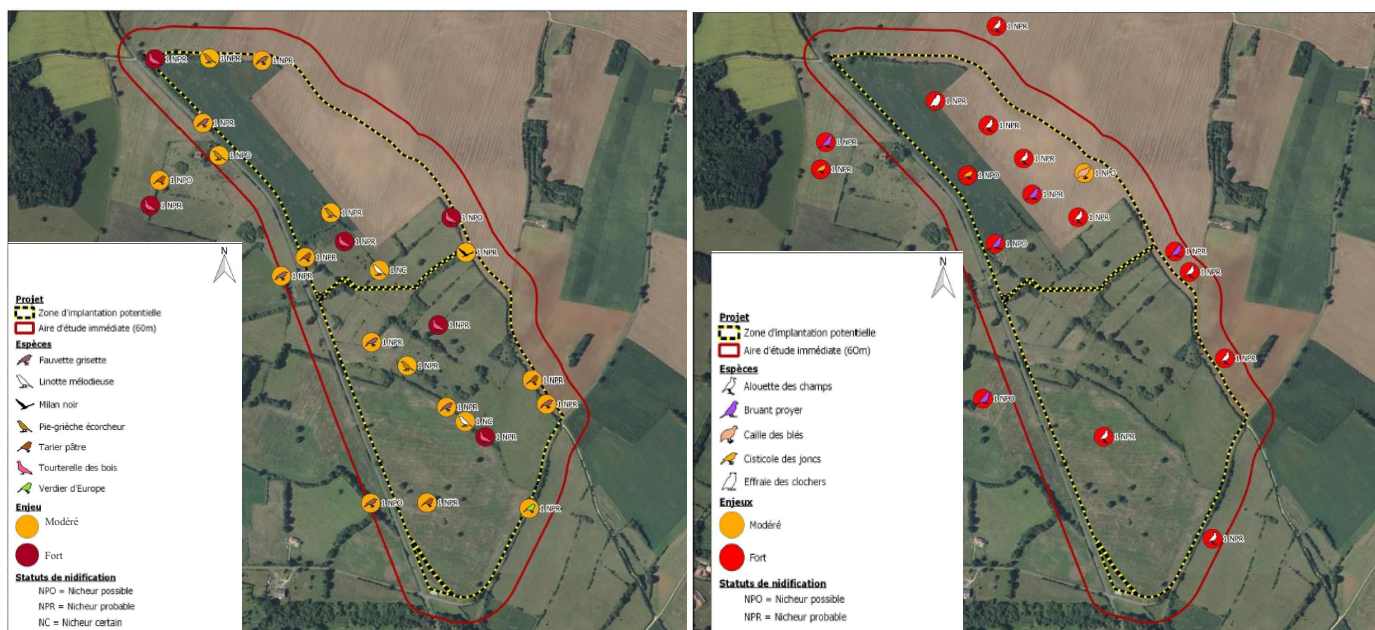


Tarier pâtre (mâle)



Cisticole des joncs

Les enjeux ornithologiques sur l’aire d’étude immédiate sont modérés à forts et principalement localisés au niveau des fourrés arbustifs, buissonnants et zones bocagères.



Localisation des espèces d’avifaune nicheuse de milieux semi-ouverts et ouverts © SYNERGIS

Les chauves-souris (chiroptères) :

Trois sessions d'écoutes manuelles au sol ont été réalisées entre avril et octobre 2021, soit une par phase d'activité des chiroptères. Elles se sont déroulées en conditions adaptées pour l'inventaire, soit par des températures supérieures à 10°C, vent faible à nul et absence de pluie. Sur l'ensemble des trois prospections nocturnes, sept espèces de chauve-souris et quatre sous-espèces ont pu être identifiées.

Parmi ces derniers, cinq espèces et deux groupes possèdent un enjeu à minima modéré sur le site et/ou à proximité. Cet enjeu est évalué à partir de l'enjeu patrimonial de l'espèce couplé à l'activité sur site. Il s'agit de la Barbastelle d'Europe, du groupe des Murins, du Petit rhinolophe, de la Pipistrelle commune et de la Pipistrelle de Kuhl.



Barbastelle d'Europe



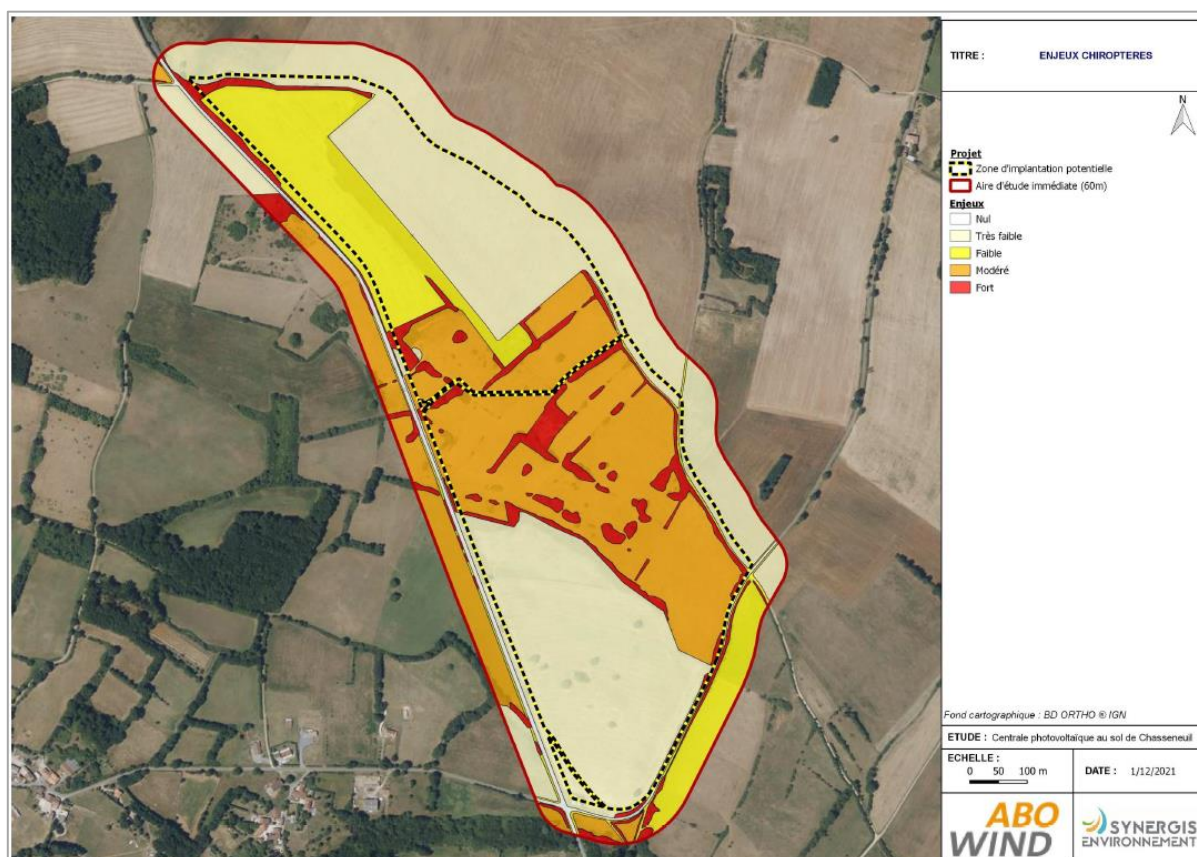
Grand Murier



Pipistrelle commune

L'activité chiroptérologique moyenne du site est relativement faible, malgré le réseau bocager présent au centre de la zone d'implantation potentielle.

Cependant, les haies et les alignements d'arbres présentent un enjeu fort pour les chiroptères. La prairie bocagère présente un enjeu modéré. Le reste du site présente un enjeu très faible à faible.



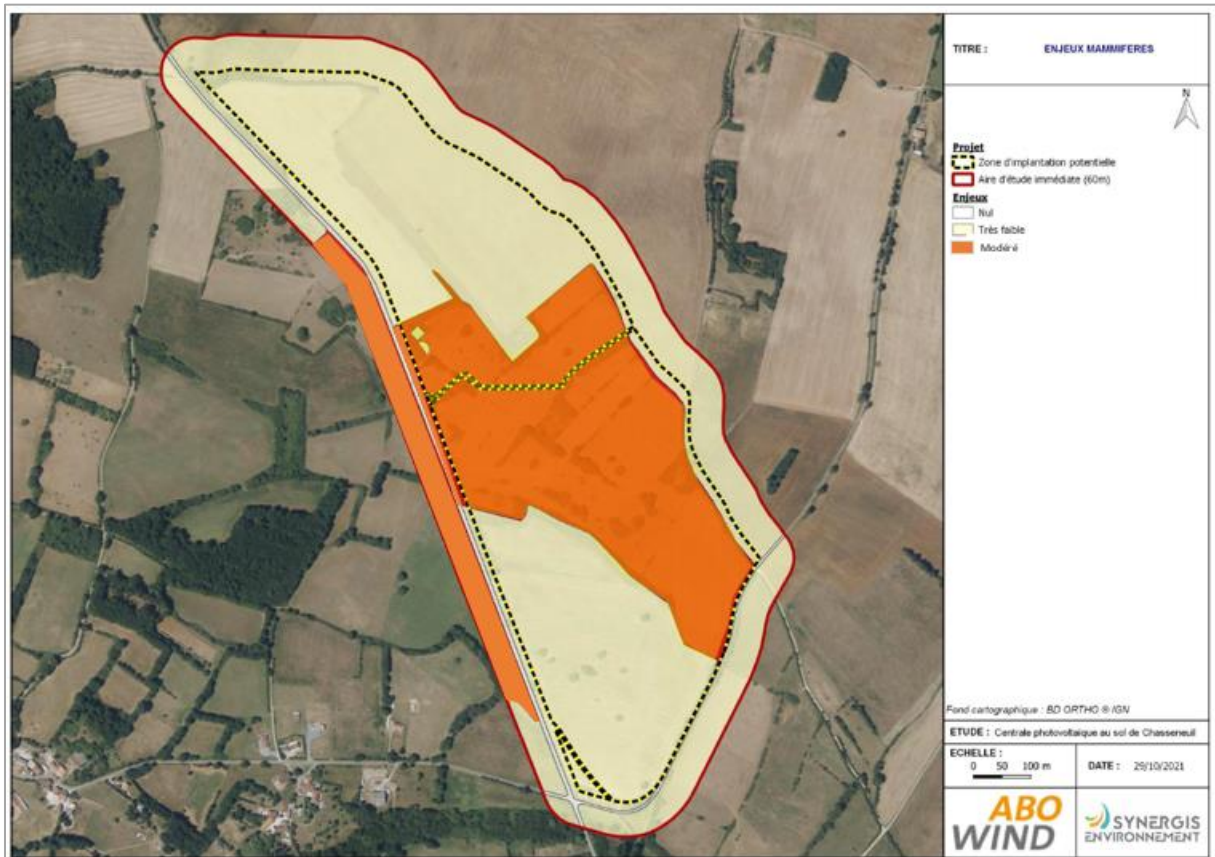
Localisation des zones d'enjeux pour les chiroptères © SYNERGIS

Les mammifères terrestres :

Lors des prospections, cinq espèces de mammifères terrestres ont été identifiées à partir d'observations directes ou d'indices de présence sur la zone d'implantation potentielle.

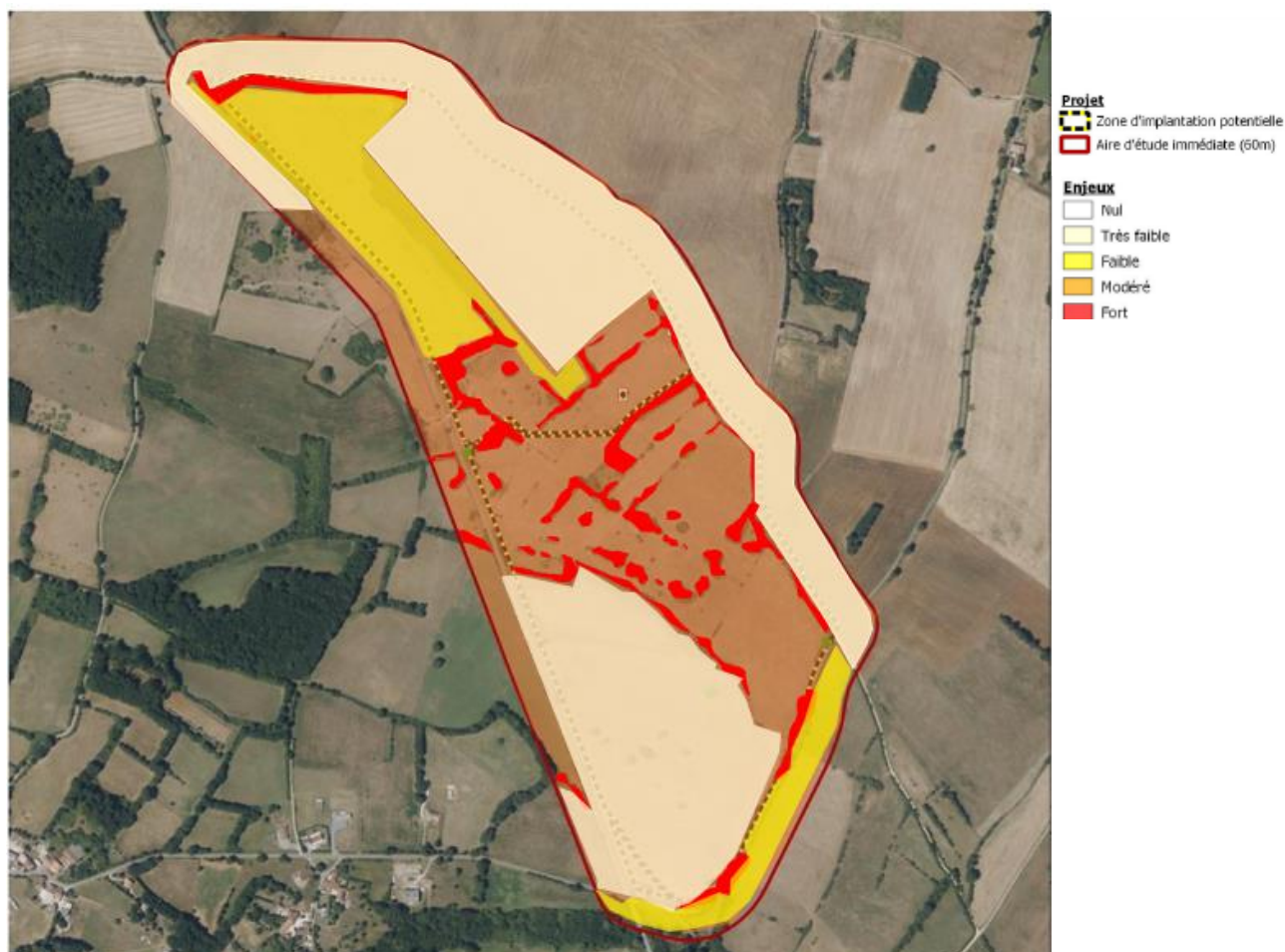
L'une d'entre elle présente un enjeu modéré, il s'agit du complexe Fouine / Putois d'Europe qui n'ont pas pu être dissociés. La zone d'implantation potentielle présente donc un enjeu modéré au niveau des zones bocagères.

Le reste du site présente un enjeu très faible à nul.



Localisation des zones d'enjeux pour les mammifères terrestres © SYNERGIS

Synthèse des enjeux écologiques :



Carte de synthèse des enjeux écologiques © SYNERGIS

L'étude préalable agricole

Conformément à la Loi d'avenir pour l'agriculture et l'alimentation et la forêt du 13 Octobre 2014 et du décret d'application n° 2016-1190, le projet est soumis à l'étude préalable agricole.

Elle consiste, sur un territoire agricole défini, à faire une évaluation financière globale des impacts du projet sur l'agriculture, préciser les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet, estimer leur coût et les modalités de leur mise en œuvre.

Si des impacts résiduels demeurent, des mesures de compensation collective doivent être mises en œuvre pour consolider l'économie agricole du territoire (financement d'infrastructures – équipements – aide aux filières etc...)

Sur site, l'exploitation agricole des parcelles sera poursuivie par le GAEC familial déjà propriétaire et exploitant. Ainsi, le maintien du pâturage ovin dans l'enceinte du parc agrivoltaïque en conservant l'assolement existant, optimisera l'utilisation des sols, de faible profondeur avec des réserves en eau limitées et au potentiel agronomique moyen. L'implantation des installations est étudiée en synergie avec la conduite de la production ovine.

Solutions alternatives envisagées

Mesures d'évitement, réduction et compensation

Au cours du développement d'un projet photovoltaïque, des pistes de réflexion sont examinées avec les bureaux d'études pour éviter ou réduire les impacts liés au projet, et en dernier lieu, compenser les impacts résiduels importants et persistants après la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction.

Prise en compte des enjeux environnementaux :

Les inventaires du volet faune, flore, milieux naturels, ont mis en évidence des enjeux d'importance variée. Des enjeux modérés à fort sont identifiés sur la partie bocagère centrale tandis que le reste de la zone d'étude se situe au niveau faible à très faible.

Les enjeux principaux (modérés à forts) sont ainsi caractérisés par :

- des milieux humides n' accueillants pas d'espèces d'amphibiens et d'odonates (libellules) protégés,
- des strates arbustives et arborées accueillant l'essentiel du cortège des oiseaux nicheurs sur site et constituant par ailleurs un secteur de chasse et de transit pour un ensemble d'espèces de chauve-souris.

Le projet d'implantation prévoit ainsi l'évitement des :

- Zones humides en bordures de l'aire d'étude immédiate, au sud (voir carte) ;
- Linéaires de haies arbustives et arborées présents principalement au centre en bordure de l'aire d'étude immédiate. Ils seront intégralement préservés et en partie réservés à un espace de contention pour les ovins.

Ces mesures d'évitement ont réduit l'emprise du parc photovoltaïque (voir plan d'implantation).

Intégration paysagère :

L'analyse paysagère du projet a démontré que les sensibilités paysagères sont faibles. Le site d'étude peut être aperçu à de faibles reprises dans l'aire d'étude immédiate, principalement depuis la RD 62 épousant le site d'étude.

Une mesure de plantation et de densification des franges existantes permettra de réduire les visibilités.

Des photomontages sont en cours de réalisation pour permettre de visualiser l'intégration du parc dans son environnement.

Réduction des impacts du chantier de construction :

Le planning des travaux sera adapté de manière à minimiser les impacts sur le milieu naturel environnant.

Annexe : Registre des observations

OUVERTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE

Projet de parc agrivoltaïque
Commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure (16260)

DATE : le 25 mars 2022

HEURE :

CACHET DE LA MAIRIE :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Observations concernant le projet agrivoltaïque :



Gaston Bileitzuk
Responsable de projets

T : 05 32 26 26 50

gaston.bileitzuk@abo-wind.fr

ABO Wind
2 rue du Libre Échange
CS 95893
31506 TOULOUSE Cédex

www.abo-wind.fr

ABO
WIND